

Procès-Verbal de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt juin, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT, Gérome FASSET, Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD

Absent excusé : Mickaël REBILLET

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

Ordre du jour :

- **Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2025**
- **Cimetière communal : tarifs concession, devis**
- **Subvention aux associations**
- **Renouvellement certification PEFC**
- **Questions diverses** :

1. Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2025

Il n'y a pas de remarques, le procès-verbal est approuvé par 5 voix pour.

Monsieur le Maire présente Monsieur THIRIET Hugo, chargé de développement de la société AD'VITAM et intervenant pour la présentation du devis proposé à la commune pour la mise à jour des concessions et de la procédure de reprise

2. Cimetière communal : tarifs concession, devis (Délibération 012-2025)

Devis : La société AD'VITAM propose ses services pour la réalisation de travaux en vue de reprise et de restructuration du cimetière. Le coût de l'offre « groupée » s'élève à 8647.20 € TTC pour le recensement des sépultures, la recherche et la mise à jour des informations concernant les concessions, la fourniture d'un plan en orthophotographie et d'un logiciel spécifique de gestion du cimetière. Un recollement est également proposé pour les tombes sans concession, échues ou en anomalie.

La signature du devis induit la signature d'une convention de service engageant la commune pour la prise en charge complète de la procédure de reprise. Après une première visite sur les lieux, environ 17 tombes ont été identifiées, ce qui représenterait un coût supplémentaire de 10200 € HT. Ce montant peut varier à la baisse en fonction du nombre réel de tombes reprises.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur THIRIET, Monsieur le Maire le remercie pour cette présentation et sollicite l'avis des élus sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, par 5 voix pour, refuse le devis proposé par la société AD'VITAM et décide de se renseigner auprès du SDEC qui avait déjà travaillé sur le cimetière avec la mise à disposition d'un plan topographique et d'un logiciel de gestion.

Tarifs concession : du fait de la complexité pour retrouver les familles et les ayants droits lorsque les durées de concessions sont de 50 ans, il s'avère nécessaire de modifier la délibération de 2009. Il est donc proposé de définir les nouvelles durées de 15 et 30 ans et par conséquent d'ajuster les tarifs. Par ailleurs, les tarifs des cavurnes sont également revus.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, décide par 5 voix pour de fixer les tarifs comme suit :

Type \ Durée	10 ans	15 ans	30 ans
Concession cinéraire : cavurne	300 €	550 €	/
Concession funéraire 2 m ²	/	100 €	250 €
Concession funéraire 4 m ²	/	200 €	500 €
Concession funéraire 6 m ²	/	500 €	750 €
Concession funéraire 8 m ²	/	800 €	1000 €

3. Subvention aux associations (Délibération 013-2025)

Les élus prennent connaissance des nouvelles demandes de subventions reçues.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 5 voix pour, décide de reconduire le montant des subventions versées en 2024 à l'exception de celle versée à Semons l'Espoir qui est revue à la hausse et fixée à 130 €.

4. Renouvellement certification PEFC (Délibération 014-2025)

La commune est engagée jusqu'au 31/12/2025 dans la certification PEFC (en faveur de la gestion durable des forêts) pour ses propriétés forestières. Il convient de renouveler l'adhésion pour poursuivre cette certification.

Le coût est de 1 € de l'hectare soit 109 € auquel s'ajoute une cotisation forfaitaire de 84 €. La durée de cette certification est de 5 ans.

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour, valide le renouvellement de cette certification.

5. Questions diverses

- **Sport** : cours sur la commune à partir de septembre 2025. Les élus décident que la salle sera mise à disposition à titre gratuit.

- **Travaux pignon** : devis à réactualiser pour réalisation des travaux afin de ne pas perdre la subvention du Département.

- **Cartes avantages jeunes** : reconduction du partenariat avec le Centre Régional Info Jeunesse. La commune offrira la carte aux jeunes de moins de 30 ans habitant dans le village.

- **Comportements** : cela fait plusieurs semaines que nous constatons des attitudes irrespectueuses des usagers du service public. Il semble utile de rappeler que la mairie est ouverte le mercredi matin de 8h30 à 12h en présence du Maire. La secrétaire effectue les missions qui lui sont demandées et elle n'est pas présente aux permanences du public pour recevoir des réflexions désobligeantes sur le travail effectué, que ce soit par mail, par téléphone ou durant l'ouverture de la mairie au public le mercredi matin. En cas de désaccord ou de mécontentement pour diverses raisons, le dialogue cordial et respectueux reste la solution la mieux adaptée.

Fin de la séance à 22h45.

Le Maire, Martial MATZ



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2025

Présents : Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT, G r me FASSET, Olivier GUILLEMIN, Val rie POCARD

Absents : Mickaël REBILLET

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

Le Maire	Signature	Le/La secrétaire	Signature
Martial MATZ		Olivier GUILLEMIN	

Délibérations :

[illegible]